

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Carmignac Investissement Latitude A EUR acc (ISIN: FR0010147603)

Ce fonds est un fonds d'investissement alternatif (FIA)

Ce FIA est géré par Carmignac Gestion.

■ Objectifs et politique d'investissement

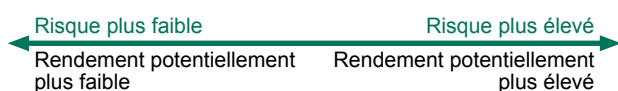
Les caractéristiques essentielles du FIA sont les suivantes :

- ▶ Le fonds est un fonds nourricier de l'OPCVM Carmignac Investissement (le fonds maître). Il est investi en permanence et en totalité en parts A EUR acc de son fonds maître, avec à titre accessoire, des liquidités. Il peut avoir une performance décorrélée de celle de son maître du fait de son intervention sur les marchés à terme.
- ▶ L'objectif du fonds est, comme celui du maître, de surperformer sur un horizon de placement recommandé de 5 ans, son indicateur de référence, l'indice mondial MSCI AC WORLD NR (USD), converti en euros, calculé dividendes nets réinvestis.
- ▶ Le fonds est un fonds « diversifié », dont les principaux moteurs de performance sont les suivants :
 - Les actions : L'exposition aux marchés actions du nourricier peut varier entre 0% et 100% de l'exposition du fonds maître, lequel est exposé en permanence à hauteur de 60% au moins de l'actif net aux actions internationales (toutes capitalisations, sans contrainte sectorielle ou géographique, pays émergents inclus)
 - Les devises : le fonds peut se surexposer ou se sous-exposer à une ou plusieurs devises par rapport à son fonds maître, lequel peut utiliser en exposition et en couverture, les devises autres que la devise de valorisation du fonds. L'exposition nette en devises du fonds maître peut s'élever à 125 % de l'actif net.
- ▶ Cette part est une part de capitalisation.

Autres informations :

- ▶ La sensibilité globale du portefeuille de produits et instruments de taux est comprise entre -4 et +5. La sensibilité est définie comme la variation en capital du portefeuille (en %) pour une variation de 100 points de base des taux d'intérêts.
- ▶ Les produits dérivés : le fonds peut intervenir de manière discrétionnaire sur des instruments financiers à terme, fermes et conditionnels, négociés sur des marchés de la zone euro et/ou internationaux, réglementés organisés ou de gré à gré, sur indices actions, sur taux d'intérêt, sur devises, et sur leurs volatilités respectives, modifiant ainsi de manière importante son exposition par rapport à un simple investissement en direct dans le fonds maître.
- ▶ Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.
- ▶ L'investisseur pourra obtenir sur simple demande un rachat chaque jour ouvré. Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées chaque jour de calcul et de publication de la valeur liquidative (VL), avant 16 heures 30 CET/CEST et sont exécutées le 1er jour ouvré suivant, sur la VL de la veille.

■ Profil de risque et de rendement



1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Cet indicateur, représente la volatilité historique annuelle du FIA sur une période de 5 ans. Il a pour but d'aider l'investisseur à comprendre les incertitudes quant aux pertes et gains pouvant avoir un impact sur son investissement.

- ▶ Les données historiques utilisées pour le calcul de cet indicateur pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FIA.
- ▶ La catégorie de risque associé à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps
- ▶ La catégorie 1 ne signifie pas un investissement sans risques.
- ▶ Le fonds est classé en catégorie 6 en raison de l'exposition permanente de son fonds maître aux actions internationales à hauteur d'au moins 60 % de son actif net.
- ▶ Le FIA n'est pas garanti en capital.

Risques non suffisamment pris en compte par l'indicateur, auxquels le FIA peut être exposé et pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative :

- ▶ Risque de contrepartie : Le fonds peut subir des pertes en cas de défaillance d'une contrepartie incapable de faire face à ses obligations contractuelles, notamment dans le cadre d'opérations impliquant des instruments dérivés sur des marchés de gré à gré.
- ▶ Pour plus d'informations sur les risques, veuillez vous référer au prospectus du fonds.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FIA, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

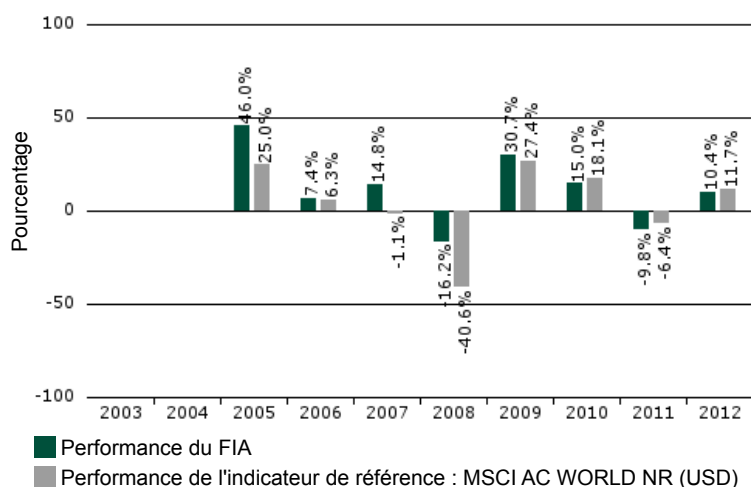
Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	4.00%
Frais de sortie	0.00%
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi / avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué.	
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	2.83%
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	
Il n'existe pas de commission de performance pour ce fonds.	

Les **frais d'entrée et de sortie** affichés constituent les maxima applicables et sont acquis au distributeur. Dans certains cas des frais inférieurs peuvent être appliqués, vous pouvez contacter votre conseiller ou votre distributeur afin d'obtenir le montant effectif de ces frais.

Les **frais courants** sont basés sur une période de douze mois prenant fin au 30 juin 2013. Ils peuvent varier d'année en année, ils ne comprennent pas la commission de performance et les frais de transactions, (excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FIA lors de l'achat ou de la vente de parts d'un autre véhicule de gestion collective).

Pour plus d'informations sur les frais et charges, veuillez vous référer au prospectus, disponible sur le site internet : www.carmignac.com

Performances passées



- ▶ Les performances passées ne constituent pas une indication fiable des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps.
- ▶ Les frais et commissions sont inclus dans les performances exprimées.
- ▶ Le fonds a été créé en 2005.
- ▶ Les performances affichées sont calculées en EUR.
- ▶ Jusqu'au 31/12/2012, les indices «actions» des indicateurs de référence étaient calculés hors dividendes. Depuis le 01/01/2013, ils sont calculés dividendes nets réinvestis et leurs performances sont présentées selon la méthode du chaînage.

Informations pratiques

- ▶ Le dépositaire de ce fonds est Caceis Bank France.
- ▶ Le prospectus du FIA et de son fonds maître, le DIC1, et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement sur simple demande écrite auprès de Carmignac Gestion 24, place Vendôme 75001 Paris France (documents disponibles en français, allemand, anglais, espagnol, italien et néerlandais sur le site internet : www.carmignac.com).
- ▶ La VL est disponible 24h/24h au +33 (0) 1 42 61 61 62 00 ou sur le site internet : www.carmignac.com
- ▶ Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du FIA peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur du FIA ou de votre conseiller fiscal.
- ▶ La responsabilité de Carmignac Gestion ne peut être engagée que sur la base des déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPC.
- ▶ Le FIA peut être constitué d'autres types de parts. Vous pouvez trouver plus d'informations sur ces parts dans le prospectus complet du FIA ou sur le site internet : www.carmignac.com
- ▶ La part de ce fonds n'a pas été enregistrée en vertu de la loi US Securities Act of 1933. Elle ne peut pas être offerte ou vendue, directement ou indirectement, au bénéfice ou pour le compte d'une «U.S. person», selon la définition de la réglementation américaine «Regulation S» et au sens de la réglementation américaine «Foreign Account Tax Compliance Act» (FATCA).